

Friction entre le maire et l'opposition

« **O**PPPOSITION, oui, obstruction, non ! A Joinville, on n'a vraiment pas l'opposition qu'on mérite... »

C'est sous ce titre qu'Olivier Dosne, le maire de Joinville (UMP), a critiqué sur son blog l'attitude de l'opposition lors de la première séance du conseil consultatif sur l'environnement, qui s'est tenue il y a environ une semaine.

« justifications politico-lamentables » préalables, certainement, selon lui, à un « départ en fanfare » de la minorité.

Sollicité par Olivier Dosne pour fournir une liste des associations susceptibles de participer au conseil, Benoit Willot, conseiller municipal PS, avait reproché au maire de ne pas avoir retenu les onze associations représentatives en matière d'environnement qu'il avait proposées.

Pour le maire de Joinville, la « minorité préfère se noyer dans un groupe pléthorique sans qualifications particulières, plutôt que de travailler avec trois élus de la majorité et cinq représentants d'associations dont l'action est reconnue en matière de développement durable ».

Benoit Willot riposte sur son blog : « Nous n'empêchons pas ce pseudo-comité consultatif de fonctionner. Evidemment, il a perdu toute légitimité... », explique-t-il.

Il estime également que la majorité municipale a voté, lors du dernier conseil municipal, « la constitution d'un comité croupion, dans lequel aucune place n'est faite à certains des acteurs les plus actifs dans les débats environnementaux de ces dernières années à Joinville-le-Pont ». Il termine sur cette réflexion : « Il y a encore de la place pour un dialogue. Mais il faut pour cela abandonner ces méthodes autoritaires, arrogantes et méprisantes. »

A.-L.A.

« Il y a encore de la place pour un dialogue »

L'objectif de ce conseil, composé d'élus, de membres d'associations et de chefs d'entreprise est de se prononcer sur des questions environnementales relevant de la compétence de la ville. Le maire parle d'« un débat d'un niveau affligeant » et de

Mandres-les-Roses - Périgny

Signature des premiers contrats de mixité sociale

AVANT ceux de Nogent-sur-Mame aujourd'hui, et Saint-Mandé le mois prochain, les maires de Mandres-les-Roses, Jean-Claude Perrault (sans étiquette), et de Périgny, Georges Urlacher (UMP), ont signé hier, dans les locaux de la préfecture, les deux premiers contrats de mixité sociale du département avec Michel Camux, le préfet du Val-de-Maine. Des paraphe apposés sous l'œil de Jean-Claude Gazeau, le président de la communauté de communes du Plateau briard.

Le contrat de mixité sociale concerne les communes qui n'ont pas atteint l'objectif triennal de

construction de logements sociaux pour la période 2005-2007, tel qu'il est prévu par la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU). Il permet d'aider les communes à réaliser leurs projets de logements sociaux en en faisant des priorités départementales pour l'Etat (en termes de financement, mais aussi d'assistance méthodologique de la part de la Direction départementale de l'équipement)

Nogent et Saint-Mandé vont suivre

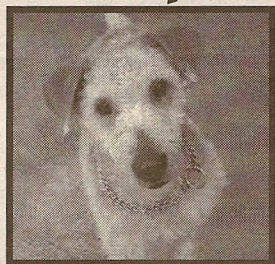
Michel Camux a salué « la détermination des maires et des conseils municipaux à atteindre, voire dépasser

leur objectif d'accroissement du logement social fixé pour la prochaine période 2008-2010, (...) sans renoncer à leurs exigences de respect de l'environnement et des caractéristiques urbaines et architecturales de leurs communes. »

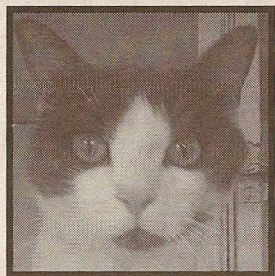
Aujourd'hui, à 15 heures, le préfet accueillera Jacques JP Martin (UMP), le maire de Nogent, afin de cosigner le contrat de mixité sociale de la ville. Le 11 mars, il se rendra à Saint-Mandé pour en faire de même avec Patrick Beaudouin (UMP), le député-maire.

C.N.

is adapter



🐾 **PUNCH**, 9 ans
Joueur et sociable



🐾 **SWAN**, 2 ans
Gourmand et câlin

aux ANIMAUX

Refuge

VILLEVAUDE

18, rue des Plantes
(entre Claye Souilly et Chelles)

☎ 01 60 26 20 48